

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 74 (1965)
Heft: 3

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De semaine en semaine

Soins infirmiers
et autres professions
paramédicales



Les infirmières du Centre d'hygiène sociale de la section genevoise visitent le siège central de la Croix-Rouge suisse

En deux groupes, 28 infirmières du CHS de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse ont été reçues à Berne les 18 et 25 février dernier. Elles ont tout d'abord visité les nouveaux locaux de la section de Berne-Mittelland et son centre de prélèvement de sang puis se sont rendues au Laboratoire central du Service de la transfusion sanguine. Le programme de l'après-midi comportait la présentation du film de la Croix-Rouge suisse « Pourquoi pas vous? » et du film « Lumière dans la nuit » de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi qu'une information générale sur les activités de notre Société qui fut suivie d'une discussion très animée sur certains problèmes de caractère médico-social.

Commissions et sous-commissions

Dans sa séance du 11 février et d'entente avec le Bureau central suisse de psychiatrie pratique, la

Commission des soins infirmiers a remanié la composition de la *sous-commission pour les soins psychiatriques* dont le D^r Zolliker, directeur de l'Établissement psychiatrique de Münsterlingen et le Prof. Remy, directeur de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, se sont retirés dernièrement. La sous-commission qui s'est réunie le 12 mars en vue de fixer son programme de travail, groupe désormais les personnalités suivantes: D^r O. Wanner, directeur, D^r H. Büchel, Sœur Hanna Grieder, D^r PD F. Labhardt, Mesdemoiselles J. Maillard et R. de Roulet, D^r. E. Weber.

*

Dans sa séance du 4 mars, le Comité central a nommé trois nouveaux membres de la *Commission des soins infirmiers*, notamment: M^{me} le D^r M. Hegglin-Volkman, M^{lle} Annelies Nabholz, directrice de l'École d'infirmières de l'Hôpital des Bourgeois de Bâle et le Prof. Conrad Maier, médecin-chef du Service de Médecine de l'Hôpital de district de Männdorf.

La Commission des soins infirmiers a institué une *sous-commission pour les soins en hygiène maternelle et infantile* qui réunit M^{me} le D^r M. Hegglin, Sœur M. Koster, M^{lle} A. Nabholz, directrice d'école, le D^r R. Tobler et M^{me} E. Zimmermann-Trog.

Nouvelles promotions d'infirmières en soins généraux à l'École d'infirmières de St-Loup/Pompaples

13 candidates infirmières ont passé avec succès les examens de diplôme qui se sont déroulés les 24 et 25 février dernier. Ce sont:

Sœurs Heidi Lienberger; Lydia Oppliger; Elisabeth Schmutz; Denyse Sorgen; Isabelle Tanno; Mesdemoiselles Anna Aebischer; Lucette Boisselier; Marguerite Dysli; Christiane Desilvestri; Marguerite Flückiger; Marie-Madeleine Gay; Claudine Schori; Marlène Vonlaufen.

Aides-soignantes pour établissements médico-sociaux

En date du 4 mars, le Comité central a décidé de reconnaître provisoirement l'École d'aides-soignantes affiliée à l'École d'infirmières du « Bon Secours », à Genève. Cette mesure porte à six le nombre des écoles d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux (pour malades âgés et invalides) reconnues à titre provisoire par la Croix-Rouge suisse, tandis que les premières écoles définitivement reconnues sont actuellement au nombre de trois.

135 aides-soignantes et aides-soignants ont été formés en 1964, contre 74 en 1963. Ce chiffre augmentera d'année en année, car la création de nouvelles écoles est d'ores et déjà projetée.

La *sous-commission pour les aides-soignantes et aides-soignants* s'est réunie le 2 février en vue, notamment, de préparer le programme de la Conférence des Ecoles qui se tiendra les 29 et 30 avril prochain.

Laborantines médicales

Le Comité central a reconnu provisoirement, le 4 mars dernier, l'École de laborantines médicales de l'Hôpital cantonal de St-Gall, ce qui porte à 4 le nombre des écoles reconnues à titre provisoire, alors que 3 écoles de laborantines médicales sont désormais définitivement reconnues par la Croix-Rouge suisse. L'an dernier, 130 laborantines ont terminé leur formation professionnelle dans l'une ou l'autre de ces écoles.

Par ailleurs, la Croix-Rouge suisse reconnaît encore, transitoirement, les diplômes délivrés par l'Association suisse des Laborantines médicales à l'issue des examens qu'elle organise. En automne, 24 candidates sur 36 ont réussi cette épreuve. L'on constate de plus que la préparation à l'examen de l'Association, sans le bénéfice de la formation systématique donnée par une école, pose des exigences trop ardues à bien des candidates. C'est pourquoi l'on souhaite vivement qu'un nombre toujours plus élevé de grands hôpitaux décident de créer leurs propres écoles de laborantines.

VIETNAM

Après les inondations

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a mis un terme à l'action de secours qu'elle avait entreprise, en novembre 1964, au Sud-Vietnam, à l'intention des victimes des inondations qui avaient sévi dans de vastes régions du pays. Trente et une Sociétés nationales dont la Croix-Rouge suisse ont répondu à l'appel de leur Fédération et les contributions transmises par l'intermédiaire de la Ligue ou adressées directement à la Croix-Rouge de la République du Vietnam se sont élevées à Fr. 413 152.— pour les dons en espèces et à Fr. 315 018.— pour les dons en nature.

Dans les zones d'activités militaires, l'emblème de la Croix-Rouge fut toujours respecté et les équipes Croix-Rouge purent en tout temps franchir sans encombre les points de contrôle et assurer les distributions qui comportèrent la remise de riz, de lait condensé, de poisson séché, de sucre, de nattes, de couvertures et de vêtements. Selon un accord passé avec les autorités, les équipes de la Croix-Rouge sont intervenues dans les régions qui étaient inaccessibles aux autres organisations.

Cette opération de secours a permis aux représentants de la Société nationale, secondés par le délégué de la Ligue, de rétablir des Comités régionaux de Croix-Rouge dans de nombreuses agglomérations. Ces Comités ont eu d'emblée l'occasion de reprendre leur activité en s'occupant des dispensaires qui seront construits dans plusieurs villes éprouvées par les inondations et que la Société nationale a été priée de prendre en charge, sur demande du gouvernement.

Les fonds demeurés disponibles après la clôture des distributions de secours pourront précisément être consacrés à l'exploitation de ces dispensaires et à fournir un complément d'assistance aux personnes les plus éprouvées.

TURQUIE

De la gammaglobuline suisse pour les enfants turcs

A la suite de la grave épidémie de rougeole qui s'était déclarée à l'Est de la Turquie au début du mois de mars et menaçait des centaines d'enfants, la Croix-Rouge suisse a sans retard adressé 950 ampoules de gammaglobuline au Croissant-Rouge turc.

Ce produit préparé à partir de sang humain présente, en effet, un moyen efficace de prévenir et de traiter la rougeole en aidant l'organisme à lutter contre les effets les plus graves de la maladie.

La quantité de gammaglobuline fournie par notre Société a permis de vacciner ou de traiter quelque 700 enfants. Ce don a été financé par la Confédération et la Croix-Rouge suisse.

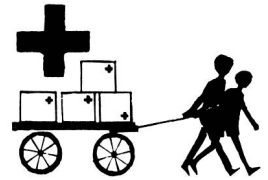
ALGÉRIE

Ouverture d'un home pour orphelins de guerre

Un jeune Français né et élevé en Algérie a pris l'initiative de recueillir un groupe d'orphelins de guerre qui, en grand nombre étaient abandonnés à eux-mêmes, à Tebessa, localité sise près de la frontière algéro-tunisienne, soit dans une région qui a particulièrement souffert de la guerre et n'a guère été aidée jusqu'ici, vu son éloignement d'Alger.

Les orphelins ainsi réunis ont été hébergés dans un immeuble déjà existant, à Ain-Zarroug, près de Tebessa. Ils y seront logés, nourris mais aussi formés aux travaux agricoles. La Croix-Rouge suisse a

Entraide



accordé une contribution de Fr. 40 000.— pour l'installation intérieure du home qui a déjà bénéficié de l'appui de diverses organisations de bienfaisance. L'Aide Suisse à l'étranger et la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, notamment, ont participé aux frais de construction et d'aménagement. Le don de la Croix-Rouge suisse sera consacré à l'achat des lits et à l'installation des salles d'école.

YÉMEN

Poursuite de l'activité Croix-Rouge

Depuis le début de février dernier, l'Hôpital de campagne d'Uqd dont le nombre de lits a été réduit de moitié a poursuivi son activité avec un effectif de personnel restreint. En revanche, les équipes itinérantes composées chacune d'un médecin et d'un infirmier qui se rendent dans les régions proches des zones de combats ont été renforcées.

Sur demande du Comité international de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse a mis à sa disposition, pour la poursuite de l'action, une nouvelle équipe de 11 spécialistes, dont 6 médecins qui sont partis pour le Yémen au commencement de février. Depuis le début des opérations, la Croix-Rouge suisse a engagé au total 130 collaborateurs dans le cadre de cette action particulière.

RÉFUGIÉS TIBÉTAINS

A fin janvier, la collecte en espèces lancée en commun, au mois de novembre 1964, par la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse avait rapporté une somme de Fr. 755 000.—, représentant 91 240 dons individuels. Ce résultat réjouissant prouve la grande sympathie que notre population témoigne à l'aide que nous apportons aux réfugiés tibétains. Les fonds ainsi disponibles seront consacrés à la poursuite de nos actions en Suisse, au Népal et en Inde.

Les quelque 250 Tibétains qui ont d'ores et déjà trouvé accueil en Suisse s'acclimatent bien à notre mode de vie mais devront néanmoins être assistés pendant un certain temps encore. Au Népal, une équipe de collaborateurs de la Croix-Rouge suisse continue de s'occuper des réfugiés tibétains malades et privés de toute ressource tandis qu'en Inde, un médecin suisse assisté d'une infirmière est toujours affecté en permanence au Centre d'enfants tibétains de Dharamsala.

SUISSE

Parrainages pour familles suisses

Dans sa séance du 4 mars dernier, le Comité central a voté l'octroi d'un crédit de Fr. 30 000.— destiné à la fourniture de 100 lits neufs nantis de literie et de linge à des familles suisses ou des personnes isolées nécessiteuses. Un crédit supplémentaire de Fr. 60 000.— a été alloué pour la remise de colis de literie supplémentaire, d'armoires, de machines à coudre, de lessiveuses, de commodes, de vêtements et de chaussures.